

BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL SECRÉTARIAT

SESSION 2007

ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE E1 (Unités : U11, U12, U13)

SOUS – ÉPREUVE E1A (Unité U11)

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

Durée : 3 heures

Coefficient : 5

Matériel autorisé : **CALCULATRICE**

Circulaire 99.186 du 16 novembre 1999 : "le matériel autorisé comprend toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Chaque candidat ne peut utiliser qu'une seule machine sur table. En cas de défaillance, elle pourra cependant être remplacée.

Les échanges de machines entre candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices sont interdits".

Document autorisé : **PLAN COMPTABLE**

Note de service du 23 février 1982 : "le document autorisé ne doit comprendre que la liste des comptes, à l'exclusion de toute autre information, sous forme de tableaux, schémas ou commentaires".

"Le prêt du document est interdit pendant la durée de l'épreuve".

IMPORTANT :

Ce sujet comporte **24 pages** numérotées de **1 à 24**

Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES DE SYNTHÈSE

SOMMAIRE

SUJET MFK

CE SUJET COMPREND CINQ DOSSIERS INDÉPENDANTS

Dossiers	Pages	Barème
PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE	3	
DOSSIER 1 : La demande d'agrément	4	18 points
• Compléter deux formulaires.....		9 points
• Rédiger un courrier d'accompagnement.....		9 points
DOSSIER 2 : Le recrutement.....	5	20 points
• Présenter un formulaire en ligne.....		
DOSSIER 3 : La sécurité	6	25 points
• Rédiger une note		
DOSSIER 4 : La prime mensuelle	7	15 points
• Compléter le tableau d'extraction de données...		10 points
• Compléter des formules de calcul.....		5 points
DOSSIER 5 : Le contrôle et l'enregistrement de documents	8	22 points
• Compléter un bordereau d'anomalies.....		4 points
• Compléter un bordereau de saisie.....		18 points
TOTAL		100 points

Documents fournis : ANNEXES 1 à 18

Documents à rendre : ANNEXES A à F

AVERTISSEMENTS

1. Les documents à compléter et à rendre ne sont fournis qu'en **un seul exemplaire**. Aucun exemplaire supplémentaire ne sera remis au candidat pendant le déroulement de l'épreuve.
2. Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement sur votre copie.

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

MFK TRANSPORTS – DÉPANNAGE 3 J

Site : www.mfk-3j.com

Courriel : 3j@mfk-3j.com

SARL au capital de 152 449,02 €

SIRET : 391 078 318 00014

N°intracommunautaire : FR : 81 391 078 318

Code NAF 602 N



Mr Olivier KESKIC (domicilié 8 allée des peupliers à Chilly-Mazarin), gérant, a créé en 1981 **MFK TRANSPORTS–DÉPANNAGE 3J**.

Cette société, située à Chilly-Mazarin (91380), est spécialisée dans le dépannage, le remorquage et le transport de véhicules de tourisme et de poids lourds en Ile de France, 7j/7 et 24 h/24. Elle peut stocker des véhicules sur une surface close de 6 000 m².

Les horaires d'ouverture sont de 8 h 00 à 18 h 00 (horaires de bureau), du lundi au vendredi. En dehors de cette plage horaire, les appels sont transférés automatiquement vers le ou les dépanneurs d'astreinte.

Pour répondre aux besoins de ses clients, l'entreprise compte 8 véhicules d'intervention et 40 salariés parmi lesquels des chauffeurs-dépanneurs spécialisés dans le dépannage et le remorquage des poids lourds et d'autres qui interviennent sur les voitures de tourisme. Elle emploie aussi des chauffeurs-transporteurs qui assurent des livraisons de véhicules pour le compte des sociétés de location (ADA, RENT A CAR...). Les véhicules d'intervention stationnent dans un entrepôt de 800 m².

Ses principaux clients sont :

- des compagnies d'assurances (GMF, AXA....),
- des compagnies d'assistance (EUROP ASSISTANCE, MONDIAL ASSISTANCE, INTER MUTUELLES ASSISTANCE) auprès desquelles elle est agréée,
- des garagistes,
- des agences de location de véhicules,
- des particuliers.

Elle vient d'obtenir l'agrément de la Préfecture pour le marché du dépannage sur les autoroutes.

L'entreprise accepte tout moyen de paiement excepté la carte DKV.

Vous effectuez une mission de travail temporaire de deux mois dans l'entreprise **MFK TRANSPORTS – DÉPANNAGE 3 J** et travaillez avec **Mme Corinne FRAMERY** assistante et **Mme Marie NERI** comptable.

DOSSIER 1

La demande d'agrément

Le 15 juin,

Un véhicule en panne peut être dépanné sur son lieu d'immobilisation, transporté dans nos locaux ou dans la concession de la marque du véhicule la plus proche, selon la demande du client ou de la compagnie d'assistance.

Afin de répondre au mieux au client dont le véhicule est en panne, il est donc nécessaire d'obtenir un agrément d'un maximum de compagnies d'assistance.

Mme FRAMERY a contacté les compagnies d'assistance auprès desquelles nous n'avons pas encore d'agrément. Vous devez aujourd'hui traiter le dossier destiné à la Compagnie AVIVA, Direction Régionale 26 rue Cambacérès 75008 Paris. Ce dossier comporte des formulaires à compléter et des documents à fournir.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 1** : de l'extrait de constitution du dossier d'agrément

TRAVAIL À FAIRE :

Sur les ANNEXES A et B

Compléter :

- La fiche d'entreprise
- La fiche accueil de la clientèle

Sur votre copie :

Rédiger le courrier d'accompagnement du dossier de la demande d'agrément.

DOSSIER 2

Le recrutement

Il est fort probable que notre demande d'agrément auprès de la société AVIVA soit acceptée. De plus, la croissance constante du trafic routier et autoroutier génère une augmentation régulière de notre activité.

Sachant que nous devons respecter des délais d'intervention inférieurs à 45 minutes, Mr Olivier KESKIC, gérant, envisage de recruter un chauffeur-dépanneur poids lourds pour renforcer l'équipe.

Une annonce diffusée dans la presse locale sera également consultable sur un site d'emploi généraliste qui grâce à un lien hypertexte renverra le candidat vers le site de l'entreprise afin de lui permettre de compléter un formulaire en ligne.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 2** : de la prise de notes de Mme FRAMERY.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie :

Présenter le projet de formulaire en ligne.

DOSSIER 3

La sécurité

Le 18 juin,

La sécurité est l'affaire de tous. Ces derniers mois, plusieurs accidents sont intervenus lors de dépannages sur autoroute. L'accident le plus récent, dramatique, fait état du décès de deux professionnels.

Les sociétés d'autoroute ont sensibilisé leur personnel au respect des règles de sécurité en leur diffusant un document qu'elles ont également transmis à toutes les sociétés de dépannage.

De plus, en partenariat avec un transporteur, elles proposent aux dépanneurs agrémentés de participer, en septembre, à une journée d'échanges et de partage d'expériences sur les métiers de chacun.

Monsieur KESKIC souhaite donc :

- informer ses chauffeurs-dépanneurs de la nouvelle disposition mise en place par les sociétés d'autoroute, et
- que l'un d'entre eux puisse être volontaire pour participer à cette journée d'échanges. Pour cela, il devra en informer Mme FRAMERY avant le 30 juin 2007. En cas de candidatures multiples, Monsieur KESKIC choisira le participant.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 3** : du Flash Info diffusé par les sociétés d'autoroute.
- **ANNEXE 4** : de l'extrait du site « www.societesautoroute.fr ».

TRAVAIL À FAIRE :

Sur votre copie :

Rédiger la note n°26 en direction des chauffeurs-d'épanneurs.

DOSSIER 4

La prime mensuelle

Lorsqu'un client appelle la société pour un dépannage, la secrétaire saisit immédiatement dans la base de données, les éléments nécessaires à l'intervention (coordonnées du client, description de son véhicule, lieu...).

Chaque fin de mois, une prime est attribuée aux chauffeurs-dépanneurs. Elle correspond aux interventions réalisées en dehors des heures d'ouverture. Le montant est fixé en fonction du type de véhicule dépanné, à savoir, 20 € s'il s'agit d'un véhicule léger (VL) ou 70 € s'il s'agit d'un poids lourd (PL).

Les informations nécessaires au calcul des primes sont extraites de la base de données et exportées vers le tableur.

M. KESKIC souhaite obtenir :

- un état mensuel des interventions par chauffeur-dépanneur hors horaires d'ouverture, exportable sous tableur.
- un classeur comportant une feuille de calcul par chauffeur-dépanneur et une feuille récapitulative des primes versées pour le mois.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 5** : de la structure de la base de données.
- **ANNEXE 6** : du projet de feuille de calcul par chauffeur-dépanneur.
- **ANNEXE 7** : de la feuille récapitulative.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur l'ANNEXE C :

Préparer l'extraction des données pour le mois de mai

- Définir les critères de sélection.
- Définir les champs exportés vers le tableur

Sur l'ANNEXE D :

Présenter dans les cellules indiquées, les formules appropriées.

DOSSIER 5

Le Contrôle et l'enregistrement de documents

Mme Marie NERI, la comptable vous demande d'effectuer plusieurs enregistrements sur bordereau de saisie et attire votre attention sur la nécessité d'appliquer strictement le plan de comptes de l'entreprise.

Vous disposez en :

- **ANNEXE 8** : de l'organisation comptable.
- **ANNEXE 9** : de l'extrait du plan de comptes.
- **ANNEXE 10**: du tarif des prestations au 1^{er} janvier 2007.
- **ANNEXE 11** : de la note de Madame Néri relative à la procédure d'enregistrement des factures de prestations.
- **ANNEXE 12** : du calendrier du mois de juin 2007.
- **ANNEXES 13, 14, 15** : des factures.
- **ANNEXE 16** : de la télé-déclaration de TVA de mai 2007
- **ANNEXE 17**: de la balance comptable des comptes de TVA et de ventes de mai 2007.
- **ANNEXE 18** : d'un relevé de compte bancaire en ligne.

TRAVAIL À FAIRE :

Sur l'ANNEXE E :

Indiquer les éventuelles anomalies relevées sur les factures d'intervention.

Sur l'ANNEXE F :

Enregistrer :

- les factures.
- la déclaration de TVA à la date du 15 juin 2007.
- les opérations de trésorerie.



Constitution du dossier pour une demande d'agrément (extrait)

Votre demande doit comporter les documents transmis par nos services dûment complétés :

- La fiche d'identité de l'entreprise
- La fiche « accueil de la clientèle »
- La fiche matériel

À compléter

Déjà remplie

Et les documents justificatifs demandés.

1 véhicule nécessite en moyenne 50 m²

Clients : ➔ accès à tous les moyens énumérés sauf location de véhicule

Personnel : ➔ toilettes, téléphone réservés au personnel

ANNEXE 2

MEMO

De Corinne Framery

À : l'intérimaire

Objet : recrutement d'un chauffeur-dépanneur

Le : 26/06/07

Poste à pourvoir :

CDD suivi d'un CDI

Expérience : 5 ans mini

Permis EC ou C

Compétences en mécanique

Temps de travail selon notre organisation

*Implique des qualités
personnelles :*

- *Disponibilité*
- *Flexibilité*
- *Bon relationnel*

Consignes de mise en page du formulaire

A4 maxi

Soin

Mise en forme adaptée à la saisie Internet (liste déroulante, barre de défilement, cases à cocher, ...)

Sécurité

Un dépanneur victime d'un accident mortel sur l'A10

Samedi 21 octobre à 4h32, au PK 29.200 de l'A10 (sens province-Paris), un grave accident impliquant un poids lourd a causé la mort de deux personnes.

Rappel des faits

A la suite d'une crevaison, un poids lourd s'arrête sur la bande d'arrêt d'urgence (BAU), sous un pont SNCF. A cet endroit, la BAU fait 4 mètres de large. L'agent routier (AR) en ronde vient baliser le PL conformément à la procédure puis continue sa ronde.

Le Dépanneur, de la société DépanRapid, arrive sur les lieux, se gare devant le PL et entreprend de changer la roue du tracteur. Il retire la roue crevée, la dépose au sol puis commence à libérer la roue de secours avec l'aide du chauffeur.

Un PL de 12 tonnes arrive, mord sur la BAU et fauche les 2 personnes qui sont tuées sur le coup. Le chauffeur incriminé invoque la manipulation de son auto-radio.

Les règles avaient été respectées

Le débriefing complet a démontré que :

- l'agent routier avait respecté les procédures de balisage en vigueur (balisage d'urgence sur BAU).
- le superviseur POC (permanence opérationnelle centre) a demandé à l'AR si le poids lourd était bien positionné et lui a rappelé la procédure à suivre,
- le dépanneur a agi dans les règles de l'art, avec professionnalisme, conformément à son cahier des charges.

Enseignements

Ce dramatique accident nous rappelle que les dépanneurs, comme les agents des sociétés d'autoroute, sont souvent exposés.

Les interventions doivent toujours être réalisées avec la plus grande vigilance, en respectant les règles en vigueur.

Rappels :

Toujours baliser un PL sur BAU en respectant le manuel de balisage.

Toujours conserver une zone tampon suffisante entre le biseau et le véhicule.

En cas de PL "mordant" même légèrement sur la voie lente, toujours neutraliser cette voie lente (lors de cet accident, le PL était stationné à plus d'un mètre à l'intérieur de la BAU...).

Toujours rester attentif au trafic (à deux, une personne doit conserver "les yeux" sur le trafic).

Actions et préconisations

Après cet accident, une information a été diffusée au personnel (via l'Intranet) et auprès des dépanneurs.

Le centre d'exploitation de Ponthévrard a présenté ses condoléances aux familles.

Cet accident met en relief les risques liés à tout arrêt sur la BAU notamment lors de l'intervention d'un dépanneur entre la voie circulée et un poids lourd.

L'important est de pouvoir réduire au maximum cette exposition au risque. Ainsi, en cas de panne ou d'accident d'un PL sur BAU exigeant l'intervention d'un dépanneur **du côté de la circulation**, il conviendra de **neutraliser la voie lente** (via une flèche lumineuse d'urgence, FLU) **pendant toute la durée de l'intervention**.

Norbert-Dentressangle et les sociétés d'autoroute travaillent ensemble pour la sécurité de tous.

Partager son expérience, échanger sur son métier... comprendre les contraintes de l'autoroute, de ses chantiers, mais aussi le quotidien des conducteurs de poids lourds sur autoroute. C'est autour de ces thèmes que Norbert-Dentressangle, les sociétés d'autoroute et les dépanneurs agrémentés sur leurs secteurs ont décidé de mieux se connaître et d'échanger les rôles de leurs collaborateurs l'instant d'un après midi. C'est la première fois qu'une telle opération est conduite. Le but de cette journée est de fournir une meilleure connaissance des contraintes de chacun des acteurs, avec un seul objectif : la sécurité de tous sur autoroute.

Quoi de mieux pour appréhender les conditions de travail des « hommes en jaune » de l'autoroute et les bons comportements à avoir quand on les croise que de participer à un circuit « sécurité » avec des patrouilleurs des sociétés d'autoroute et d'observer la mise en place d'un chantier par une équipe d'ouvriers autoroutiers ou la sécurisation d'un dépannage ?

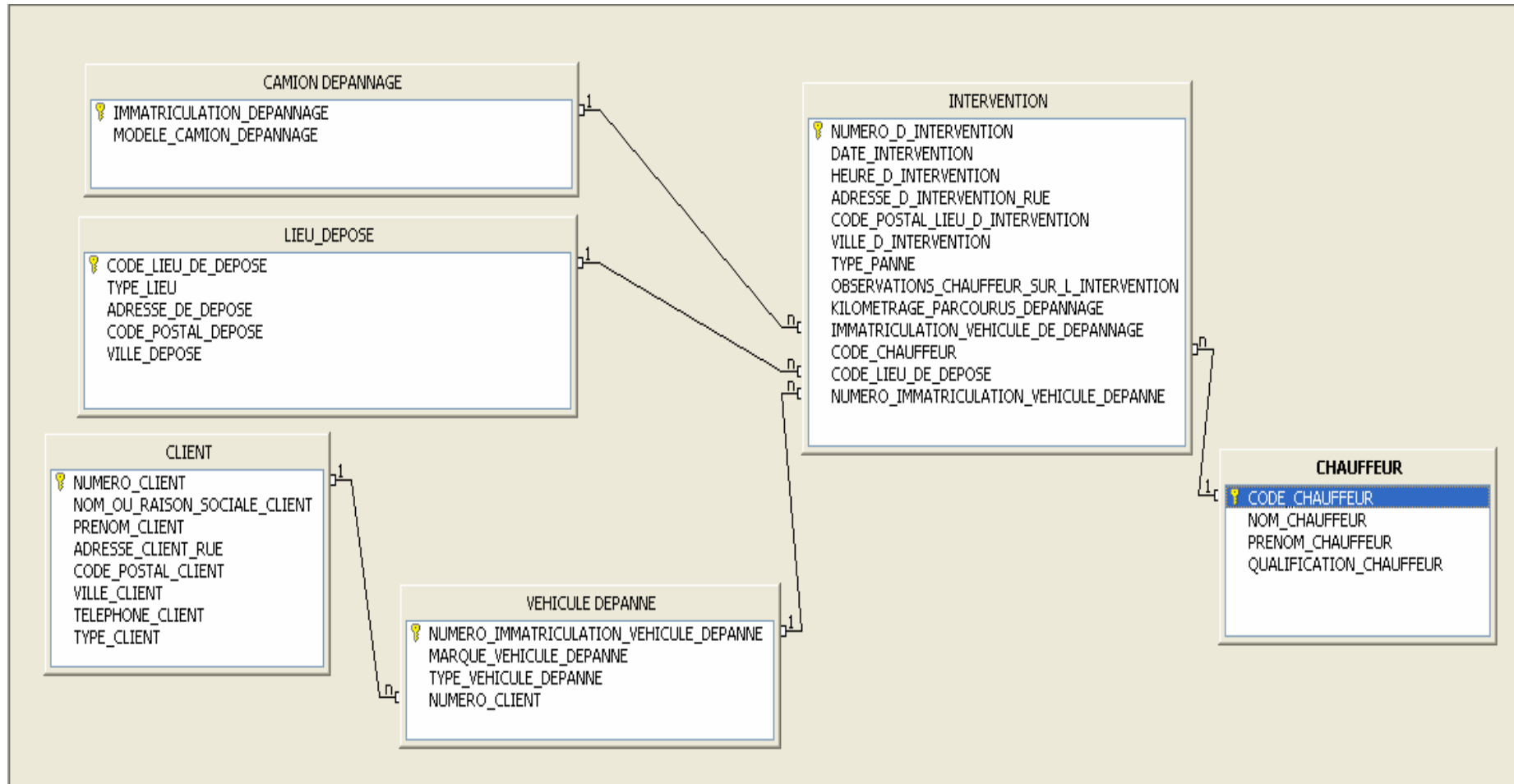
Cette journée va donc s'articuler autour d'ateliers pour saisir le quotidien du personnel des sociétés d'autoroute et des sociétés de dépannage agrémentées : les interventions nécessaires à l'exploitation de l'autoroute, les travaux avec les difficultés qu'ils occasionnent pour les sociétés d'autoroute (organisation, saisonnalité, distances entre chantiers, ...), les dépannages par les entreprises agrémentées, les conséquences pour les clients (longueur des chantiers, voies réduites, distances entre les chantiers, réduction des vitesses, zones de dépannage...), les recommandations pour éviter les accidents (les débords sur la bande d'arrêt d'urgence, les heurts de flèches lumineuses de rabattement) puis les situations particulières pour les PL (chaussées enneigées, panne sur l'autoroute, sécurité sur les gares de péage).

De même, les ouvriers autoroutiers prendront place dans les cabines d'un poids lourd pour une mise en situation de conduite sur autoroute, dans un véhicule de formation Norbert-Dentressangle et/ou dans un véhicule d'assistance pour participer à un dépannage.

En comprenant mieux le quotidien de chacun, les sociétés d'autoroute, Norbert-Dentressangle et les dépanneurs agrémentés entendent œuvrer pour la sécurité de tous : des conducteurs routiers, des intervenants sur autoroute mais aussi de tous les usagers de l'autoroute.

www.societesautoroute.fr

STRUCTURE DE LA BASE DE DONNÉES MFK



	A	B	C	D	E	F
1	Interventions des chauffeurs hors horaires d'ouverture					
2						
3	Mois de					
4						
5	Code chauffeur :					
6	Nom du chauffeur :					
7						
9	Numéro d'intervention	Date de l'intervention	Heure de l'intervention	Type du véhicule dépanné	<i>Prime VL Dépannage Hors heures de bureau</i>	<i>Prime PL Dépannage Hors heures de bureau</i>
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
18	Totaux primes du mois					
19					Total global	
20						
DUBOIS / MOREAU / FEUILLE RÉCAP /						

	A	B	C	D	E
1					
2	FEUILLE RÉCAPITULATIVE DES PRIMES A VERSER				
3					
4		MOIS DE :			
5					
6					
7	CODE CHAUFFEUR	NOMS	PRIME VL	PRIME PL	TOTAL
8	CD10	DUBOIS			
9	CD11	MOREAU			
10	...	...			
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21			TOTAL		
22					
DUBOIS / MOREAU / FEUILLE RÉCAP /					

ORGANISATION COMPTABLE

- L'entreprise utilise les journaux suivants :
 - ACH : journal des achats.
 - BQE : journal de banque.
 - CAI : journal de caisse.
 - ODV : journal des opérations diverses.
 - VEN : journal des ventes.
- L'exercice comptable s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre.
- Tous les documents s'enregistrent à leur date de création et dans l'ordre chronologique.
- L'entreprise est assujettie au régime réel, TVA sur encaissements.
- L'entreprise adopte la possibilité d'enregistrer en charges les biens d'une valeur inférieure à 500 euros.
- La contribution financière instaurée pour faire face au traitement et à l'enlèvement des DEEE ménagers (éco-tax) constitue un élément du coût d'acquisition.

EXTRAIT DU PLAN DE COMPTES

205000	Concessions et droits similaires, brevets, licences	445860	TVA déductible sur décaissements
215000	Matériel et outillage industriels	445870	TVA collectée en attente d'encaissements
218200	Matériel de transport	512000	Crédit Mutuel
218300	Matériel de bureau et matériel informatique	530000	Caisse
401100	France Télécom	606110	Carburant
401200	EDF	606120	Eau
401300	Office Dépôt	606400	Fournitures administratives
401999	Fournisseurs divers	613000	Locations
404100	Mac et PC Yard	615000	Entretiens et réparations
411100	Garage Renault	621100	Personnel intérimaire
411200	Europe Assistance	623000	Publicité, publications, relations publiques
411300	Axa Assistances	625000	Déplacements, missions et réceptions
411400	Rent a car	626000	Frais postaux et de télécommunications
411999	Clients particuliers	627000	Services bancaires
421000	Personnel – Rémunérations dues	641100	Salaires, appointements
445620	TVA déductible / immobilisation	658000	Charges diverses de gestion courante
445660	TVA déductible / autres biens et services	706100	Activité transport
445670	Crédit de TVA à reporter	706200	Activité dépannage-remorquage sur route
445510	État, TVA à décaisser	706300	Activité dépannage-remorquage sur autoroute
445710	TVA collectée encaissée	707000	Ventes de marchandises
		758000	Produits divers de gestion courante

MFK TRANSPORTS – DÉPANNAGE 3J
 26 ROUTE DE LONGJUMEAU
 91380 CHILLY-MAZARIN
 TÉL : 01.69.09.81.18 FAX : 01.64.48.95.87

TARIF AU 1er JANVIER 2007

	PRIX UNITAIRE H.T.
Poids lourd :	
- Forfait remorquage route.	150,10 €
- Forfait remorquage autoroute.	200,00 €
Véhicule de tourisme et moto :	
- Forfait remorquage route.	81,10 €
- Forfait remorquage autoroute.	100,00 €
Autocar :	
- Forfait remorquage route.	145,10 €
- Forfait remorquage autoroute.	180,00 €
Supplément remorquage : 10 à 15 km.	93,42 €
Supplément remorquage : 15 à 25 km.	110,42 €
Supplément remorquage : 25 à 50 km.	130,42 €
Supplément remorquage : + de 50 km.	160,00 €
Majoration des forfaits et suppléments de remorquage : 50 % nuit (de 19 h à 8 h du matin), WE et jours fériés.	
Manutention grue.	582,20 €
Treuillage.	344,00 €
Main-d'œuvre sur réparation.	36,00 € de l'heure

CONDITIONS DE VENTE

Remise (sur forfait remorquage et kilomètres) de 5 % pour les garages.
Remise (sur forfait remorquage et kilomètres) de 10 % pour les assistants et les assurances.
T.V.A. applicable : 19,60 %.
Paieement par chèque fin de mois pour les sociétés et par chèque au comptant pour les particuliers.

ANNEXE 11

J'établis les factures d'intervention.
Je vous demande de bien vouloir ensuite les vérifier.
En cas d'anomalie, ne les enregistrez pas et remettez les moi en me signalant les erreurs sur le bordereau joint.

Merci

ANNEXE 12

Date

juin 2007

L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

ANNEXE 13

MFK TRANSPORTS – DÉPANNAGE 3 J
26, Route de Longjumeau – 91380 CHILLY-MAZARIN
Tél : 01.69.09.81.18 – Fax : 01.64.48.95.87

FACTURE N°20074569
Date 06/06/2007

DIDIER NORBERT
58 RUE DE LA DIVISION LECLERC
91360 ÉPINAY SUR ORGE

Appel du	A	Motif	Marque et type	Immatriculation	Nom
04/06/07	09:43	Accident	Moto Kawasaki	288DVA91	DIDIER ROBERT
Lieu d'intervention				Origine de l'appel	
RN 188 : virage Sonacotra, commune de Massy 12 km				Police	

Intitulé		Tarif H.T. unitaire	Quantité	Tarif H.T.	Majoration	% Remise	Montant H.T.
FORFAIT REMORQUAGE		81,10	1,00	81,10			81,10
FORFAIT 10 A 15 KMS		93,42	1,00	93,42			93,42
H.T.	TAUX	T.V.A.	RÈGLEMENT		TOTAL H.T.		174,52
174,52	19,60 %	34,21	Comptant par chèque		TOTAL T.V.A.		34,21
					TOTAL À PAYER		208.73

S.A.R.L au capital de 152 449.02 € - RC Corbeil B 391 078 318 – Code APE 602 N - TVA FR81 391078318
- TVA acquittée sur les encaissements -

MFK TRANSPORTS – DÉPANNAGE 3 J

26, Route de Longjumeau – 91380 CHILLY-MAZARIN

Tél : 01.69.09.81.18 – Fax : 01.64.48.95.87

FACTURE N°20074577**Date 08/06/2007****AXA ASSISTANCES****12 BIS BLD DES FRÈRES VOISIN****92130 ISSY LES MOULINEAUX**

Appel du	A	Motif	Marque et type	Immatriculation	Nom
06/06/07	20:05	Accident	Citroën Xantia	5229YV14	ZHANG LEI
Lieu d'intervention				Origine de l'appel	
Autoroute A6 SA04R – à 22 km				Police	

Intitulé		Tarif H.T. unitaire	Quantité	Tarif H.T.	Majoration	% Remise	Montant H.T.
FORFAIT REMORQUAGE		81,10	1,00	81,10	40,55		121,65
FORFAIT 15 A 25 KMS		110,42	1,00	110,42	55,21		165,63
H.T.	TAUX	T.V.A.	RÉGLEMENT		TOTAL H.T.		287,28
174,52	19,60 %	56,31	Par chèque fin de mois Le 30 juin 2007		TOTAL T.V.A.		56,31
					TOTAL A PAYER		343,59

S.A.R.L au capital de 152 449.02 € - RC Corbeil B 391 078 318 – Code APE 602 N - TVA FR81 391078318
- TVA acquittée sur les encaissements -

 MAC PC YARD		MFK TRANSPORTS - DÉPANNAGE 3J 26 Route de Longjumeau 91 380 CHILLY-MAZARIN France			
Code client : 1772 V/Réf : Facture n°016/06/07					
Villejuif, le 08/06/2007					
Réf.	Désignation : Ordinateur et logiciel	Unit. HT	Qte	TVA	Total HT
ORD125D	Votre commande d'ordinateur				
	Ordinateur Pro EOM	1 009,00	2	19,6	2 018,00
7L250R0	DD int. Pioneer 110 DVD ATA133 16 Mo Cache	115,00	1	19,6	115,00
DVR110	Graveur int. Pioneer 110 DVD-/RW 16X	56,00	1	19,6	56,00
	eco taxe (non soumise à TVA)	3,00	0,835		2,51
10430193-FR	Votre commande de fournitures				
	Norton Internet Sécurité 2007 1Uti. CD Win FR	66,90	2	19,6	133,80
TOTAL HT					2 325,31
TVA					455,76
TTC					2 781,07
NET A PAYER					2 781,07
Règlement(s)	Montant	Mode	Date		
	2 781,07 €	par chèque	08/06/2007		
Commentaires Commande n°4477					
Aucun escompte pour règlement par anticipation. Les produits restent notre propriété jusqu'au paiement intégral. 15 Rue Ambroise Croizat 78000 VERSAILLES- Tél 01 53 18 55 11 - Fax : 01 53 18 55 12 info@macpcyard.com - servicecommercial@macpcyard.com - servicetechnique@macpcyard.com Ouvert du lundi au Samedi de 10h à 19h sans interruption					

Téledéclarer

Sauver brouillon Restaurer Brouillon Aide

Joindre annexe

3310 A

Formulaire 3310CA3 pour la période du

01 05 2007 au 30 05 2007

Déclaration effectuée en EUROS

A Montant des opérations réalisées :
OPERATIONS IMPOSABLES (HT)

01	Ventes, prestations de services	85 411	01
02	Autres opérations imposables		02
03	Acquisitions intra-communautaires Dont ventes à distance et/ou opérations de montage		03
3A	Livraisons de gaz naturel et/ou opérations de montage		3A
3B	Régularisations		3B
OPERATIONS NON IMPOSABLES			
04	Exportations hors CE		04
05	Autres opérations non imposables		05
06	Livraisons intra-communautaires		06
6A	Livraisons de gaz naturel ou d'électricité non imposables en France		6A
07	07 Achats en franchise		07
7B	7B Régularisations		7B

B. Décompte de la TVA à payer :

TVA BRUTE

Opérations réalisées en France métropolitaine

Opérations réalisées en France métropolitaine		Base hors taxe	Taxe due	
08	Taux normal 19,6%	85411	16741	08
09	Taux réduit 5,5%			09
9B				9B

Opérations réalisées dans les DOM

Opérations réalisées dans les DOM		Base hors taxe	Taxe due	
10	Taux normal 8,5%			10
11	Taux réduit 2,1%			11
12				12

Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)

Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM		Base hors taxe	Taxe due	
13	Anciens taux			13
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte s/annexe 3310A)			14
15	TVA antérieurement déduite à reverser			15
16	Total de la TVA brute (lignes 08 à 15)			16
17	Dont TVA sur acquisitions intra-communautaires			17

TVA DEDUCTIBLE

18	Biens constituant des immobilisations	4221	18
19	Autres biens et services	3156	19
20	Autes TVA à déduire		20
21	(dont régularisations sur de la TVA collectée)		21
22	Report du crédit apparaissant ligne 27 de la précédente déclaration	220	22
23	Total TVA déductible (lignes 19 à 22)		23

CREDIT

	Montants	
24	Crédit de TVA (ligne 24 - ligne 16)	24
25	Remboursement demandé sur formulaire N°3519	25
26	Crédit à reporter (linge 25 - ligne 26)	26

TAXE A PAYER

TAXE A PAYER		Montants
27	TVA nette due (ligne 16 - ligne 24)	9 144
28	sommes à imputer, exprimées en euros, y compris acompte congés	
29	Sommes à ajouter exprimées en euros, y compris acompte congés	
30	Total à payer (lignes 28 + 29 - 30 + 31)	9144

Balance des comptes						du 01/05/2007 au 31/05/2007	
MFK TRANSPORTS - DÉPANNAGE 3 J				Complète			
Comptabilité 100							
Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes			
		Débit	Crédit	Débit	Crédit		
445620	TVA déductible / immobilisation	4 221,12		4 221,12			
445660	TVA déductible / autres biens et services	3 156,12		3 156,12			
445670	Crédit de TVA à reporter	220,00		220,00			
445860	TVA déductible en attente de décaissement	125,12		125,12			
445710	TVA collectée encaissée		16 740,60			16 740,60	
445870	TVA collectée en attente d'encaissement		10 220,45			10 220,45	
706100	Activité transport		10 520,00			10 520,00	
706200	Activité dépannage-remorquage sur route		22 710,50			22 710,50	
706300	Activité dépannage-remorquage sur autoroute		59 312,40			59 312,40	

Crédit Mutuel - Microsoft Internet Explorer				
Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?				
Précédente → Recherche Favoris Média				
Adresse https://www.creditmutuel.com				
				
RELEVÉ ET INFORMATIONS BANCAIRES VOTRE COMPTE 04804 CCM DU VAL D'ORGE Situation financière au 30/06/2007 : Solde créditeur 4 235,84 € Vos opérations courantes				
Date	Date de valeur	Opérations	Débit	Crédit
24-juin	27-juin	Téledéclaration TVA Mai Trésor Public Évry 00919235	9 144,00	
25-juin	25-juin	Virement salaires juin détail bénéficiaire	44 886,54	
25-juin	25-juin	Commission cartes bancaires MONTANT HT 75,04 EUR TVA 19,60 % 14,71 EUR détail remise	89,75	

FICHE D'IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE DE DÉPANNAGE

DÉPANNEUR

(rayer la mention inutile)

VL

PL

DÉPARTEMENT N°:

ENTREPRISE :	MARQUE :
ADRESSE :	
N°	Rue :
Commune :	
Code postal :	
Courriel :	
TÉLÉPHONE :	
Jour :	Nuit :
FAX :	
Jour :	Nuit :

RESPONSABLE DE L'ENTREPRISE :	
QUALITÉ* :	Nom Prénom
☐ Gérant :	
☐ Autre (à préciser) :	
.....	
ADRESSE :	
N°	Rue :
Commune :	
Code postal :	
TÉLÉPHONE :	
Fixe :	
Portable :	
Courriel :	

ACTIVITÉ DE L'ATELIER (*)

Tôlerie :	☐
Peinture :	☐
Mécanique :	☐
Vente de véhicules :	☐
Autre (à préciser) :	☐

TYPE DE DÉPANNAGE (*)

VL	Véhicule jusqu'à 3,5 Tonnes	☐
PL	Véhicule supérieur à 3,5 Tonnes	☐

CACHET DE L'ENTREPRISE :

MFK - 3j
26 route de Longjumeau
91380 CHILLY MAZARIN

PIÈCES À FOURNIR :

- Une notice explicative sur la structure juridique de la société
- Inscription au registre du commerce ou répertoire des métiers
- Garantie responsabilité civile concernant l'activité de dépannage remorquage et notamment le transport des passagers et des bagages
- Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle vis à vis des organismes sociaux et fiscaux et n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail.
- Les bilans et comptes de résultat du dernier exercice pour les nouveaux dépanneurs (ils sont dans ce cas certifiés par un commissaire aux comptes).

* mettre une croix dans les cases adéquates

ANNEXE A : À RENDRE AVEC LA COPIE

ANNEXE A

ACCUEIL DE LA CLIENTÈLE

DÉPANNEUR

(rayer la mention inutile)

VL
PL

DÉPARTEMENT N°

Bâtiments

SURFACE m²
POUR..... VÉHICULES

Zone de stockage

SURFACE CLOSE : m² POUR..... VÉHICULES
SURFACE NON CLOSE : m² POUR..... VÉHICULES

CACHET DE L'ENTREPRISE :

MFK - 3j
26 route de Longjumeau
91380 CHILLY
MAZARIN

MOYENS A DISPOSITION DES CLIENTS(*) :

- | | | | | |
|------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------------|
| ● TÉLÉPHONE | Réservé à l'atelier | ☐ | Réservé à la clientèle | ☐ |
| ● TOILETTES | Réservés à l'atelier | ☐ | Réservés à la clientèle | ☐ |
| ● SALLE D'ATTENTE | | | Réservée à la clientèle | ☐ |
| ● LOCATION DE VÉHICULE | Oui | ☐ | Non | ☐ |
| ● PROXIMITÉ DES HOTELS | Oui | ☐ | Non | ☐ |

CARTES DE CRÉDIT ACCEPTÉES(*) :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------|
| ● CARTE BLEUE | ☐ |
| ● EURO CARD/MASTER CARD | ☐ |
| ● AMERICAN EXPRESS | ☐ |
| ● TOTAL GR | ☐ |
| ● DKV | ☐ |
| ● AUTRES (à préciser) : | ☐ |

Agrément de sociétés d'assistance :

-
-
-
-
-
-

(*) mettre une croix dans les cases adéquates

À RENDRE AVEC LA COPIE

CALCUL DES PRIMES MENSUELLES
Travail préparatoire à l'extraction des données

Critères de sélection

Table source	Critères de sélection

Champs à exporter vers le tableur

Champs projetés	Tables sources

À RENDRE AVEC LA COPIE

TABLEAUX D'ANALYSE DES FORMULES

D'après l'annexe 6 : Interventions des chauffeurs hors horaires d'ouverture

Références des cellules	Formules
E 11	
F 11	
E 18	
F 19	

D'après l'annexe 7 : feuille récapitulative des primes à verser

Références des cellules	Formules ou explications
B 8	
C 8	
C9	
E 21	

BORDEREAU D'ANOMALIE

DATE	N° FACTURE	N° CLIENT	ANOMALIE	CORRECTION À APPORTER

[illegible]

Laisser une ligne entre chaque pièce comptabilisée.